

Ville d'Avray
Conseil Municipal
24 novembre 2008



Conseil Municipal du 24 novembre 2008



Ordre du jour

- ▶ **Associations : attributions de subventions communales de fonctionnement**
- ▶ Exercice 2008 : Décision Modificative n°1
- ▶ Tarifs des services municipaux : actualisation 2009
- ▶ Aménagement d'une crèche collective au 18, rue de Marnes : demandes de subventions d'investissement
- ▶ Travaux de rénovation de l'école maternelle Jean Rostand : demande de subvention d'investissement sollicitée auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine
- ▶ 201 à 207 rue de Versailles : transfert de la garantie d'emprunt précédemment accordée par la Ville à la RUF au bénéfice de la Société Immobilière 3F
- ▶ Indemnité de conseil au Trésorier Principal
- ▶ Procès verbal de fin de mise à disposition des véhicules par la commune de Ville d'Avray auprès de la C.A Arc-de-Seine
- ▶ Procédure de recouvrement des créances par le Trésor Public



Subventions aux Associations



▶ Subventions de fonctionnement :

▪ Association U.C. A.V.A : « Les Dagomerçants »

- ✓ *Par courrier en date du 8 octobre 2008, l'association UCAVA nous a informé de la reprise de ses activités et a sollicité l'attribution d'une subvention destinée au financement des animations programmées pour les fêtes de fin d'année (location d'une calèche, organisation d'un jeu concours).*
- ✓ *Il est proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 €.*



Subventions aux associations



▶ Subventions de fonctionnement :

▪ Amicale du personnel communal de Ville d'Avray :

- ✓ *Depuis une dizaine d'années, l'Amicale du Personnel Communal de Ville d'Avray avait cessé toute activité. En mai 2008, à l'initiative de plusieurs agents, l'association a repris ses activités. A ce jour, 110 agents sur 140 ont adhéré. Cette association a pour but de créer une dynamique sociale entre les agents.*

- ✓ *La subvention sollicité se décompose ainsi :*
 - 2 750 € au titre de l'exercice 2008,
 - 8250 € au titre d'une avance sur la subvention 2009 afin de permettre à l'association d'engager dès la fin 2008 les dépenses nécessaires aux activités programmées au cours du premier trimestre 2009

- ✓ *Il est proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de 11 000 €.*



Subvention au C.C.A.S.



▶ Subvention de fonctionnement :

- ✓ *Subvention complémentaire sollicitée au titre des augmentations des matières premières.*
- ✓ *Il est proposé l'attribution d'une subvention complémentaire au C.C.A.S d'un montant de 15 000 €*



Délibération de principe portant attribution d'une subvention communale de fonctionnement en 2009



▸ Subventions de fonctionnement :

▪ Association Boris Vian

- ✓ *L'association Boris Vian (créée en octobre 2008) envisage dans le cadre du 50^{ème} anniversaire de la disparition de Boris Vian la création, en juin 2009, d'un festival de jazz de trois jours ainsi que l'organisation de différents évènements culturels (exposition, ateliers, représentations théâtrales), soit un budget prévisionnel de 370 000 €.*
- ✓ *L'association sollicite l'attribution en 2009, d'une subvention communale de 60 000 €. A la demande de l'association, il est proposé à l'Assemblée délibérante de voter l'attribution d'une subvention communale 2009 de principe d'un montant de 60 000 €.*
- ✓ *Il convient de préciser que cette subvention ne sera inscrite au budget et versée qu'au titre de l'exercice 2009*
- ✓ *Le Ministère de la Culture (DRAC), le Conseil Régional, le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération ont également été sollicités par l'Association.*



Conseil Municipal du 24 novembre 2008



Ordre du jour

- ▶ Associations : attributions de subventions communales de fonctionnement
- ▶ **Exercice 2008 : Décision Modificative n°1**
- ▶ Tarifs des services municipaux : actualisation 2009
- ▶ Aménagement d'une crèche collective au 18, rue de Marnes : demandes de subventions d'investissement
- ▶ Travaux de rénovation de l'école maternelle Jean Rostand : demande de subvention d'investissement sollicitée auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine
- ▶ 201 à 207 rue de Versailles : transfert de la garantie d'emprunt précédemment accordée par la Ville à la RUF au bénéfice de la Société Immobilière 3F
- ▶ Indemnité de conseil au Trésorier Principal
- ▶ Procès verbal de fin de mise à disposition des véhicules par la commune de Ville d'Avray auprès de la C.A Arc-de-Seine
- ▶ Procédure de recouvrement des créances par le Trésor Public



Décision Modificative 2008



► Objet :

- *Pour tenir compte des évènements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année, le budget primitif doit pouvoir être corrigé, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget. Les décisions modificatives prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes, modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre budgétaire.*

► Section de fonctionnement :

▪ Dépenses de fonctionnement :

Création d'un extranet élus et d'un blog qui sont évalués à 10 200 €, financement du spectacle mémoire courte pour 3 700 €, subventions communales de fonctionnement précitées pour un montant de 28 000 €, ajustement de la participation communale au Service Départemental d'Incendie et de Sécurité pour un montant de 20 000 €, ainsi qu'un montant de 51 002,23 € au titre des ICNE.

▪ Recettes de fonctionnement :

Subvention CAF 2007 versée en 2008 pour un montant de 69 200 €, avoirs sur facture pour un montant de 24 702,23 et 19 000 € de produits financiers (placements bon du trésor).



Décision Modificative 2008



▶ Section d'investissement :

▪ Dépenses d'investissement :

Acquisition de mobiliers et travaux complémentaires réalisés dans les bâtiments communaux dont le financement est assuré par une réduction de 100 000 € du crédit affecté au budget informatique.

En effet, il était prévu de réaliser l'acquisition de plusieurs logiciels informatiques (facturation service scolaire, messageries, gestion des services techniques, mise à jour logiciel état civil, numérisation des actes d'état civil et gestion du cimetière), ainsi qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser les mises en concurrence correspondantes. Ces prestations n'ont pu être réalisées notamment du fait d'une surcharge de travail du service des Affaires Générales.



Conseil Municipal du 24 novembre 2008



Ordre du jour

- ▶ Associations : attributions de subventions communales de fonctionnement
- ▶ Exercice 2008 : Décision Modificative n°1
- ▶ **Tarifs des services municipaux : actualisation 2009**
- ▶ Aménagement d'une crèche collective au 18, rue de Marnes : demandes de subventions d'investissement
- ▶ Travaux de rénovation de l'école maternelle Jean Rostand : demande de subvention d'investissement sollicitée auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine
- ▶ 201 à 207 rue de Versailles : transfert de la garantie d'emprunt précédemment accordée par la Ville à la RUF au bénéfice de la Société Immobilière 3F
- ▶ Indemnité de conseil au Trésorier Principal
- ▶ Procès verbal de fin de mise à disposition des véhicules par la commune de Ville d'Avray auprès de la C.A Arc-de-Seine
- ▶ Procédure de recouvrement des créances par le Trésor Public



Tarifs Municipaux

► Définition :



▪ Les tarifs champs d'application :

- ✓ *Comme chaque année, il est proposé à l'Assemblée délibérante l'actualisation des tarifs des services municipaux. L'actualisation est basée sur l'inflation constatée en 2008 soit environ 3,10 %.*
- ✓ *Dossier ci-joint.*



Conseil Municipal du 24 novembre 2008



Ordre du jour

- ▶ Associations : attributions de subventions communales de fonctionnement
- ▶ Exercice 2008 : Décision Modificative n°1
- ▶ Tarifs des services municipaux : actualisation 2009
- ▶ **Aménagement d'une crèche collective au 18, rue de Marnes : demandes de subventions d'investissement**
- ▶ Travaux de rénovation de l'école maternelle Jean Rostand : demande de subvention d'investissement sollicitée auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine
- ▶ 201 à 207 rue de Versailles : transfert de la garantie d'emprunt précédemment accordée par la Ville à la RUF au bénéfice de la Société Immobilière 3F
- ▶ Indemnité de conseil au Trésorier Principal
- ▶ Procès verbal de fin de mise à disposition des véhicules par la commune de Ville d'Avray auprès de la C.A Arc-de-Seine
- ▶ Procédure de recouvrement des créances par le Trésor Public



Aménagement d'une crèche collective au 18, rue de marnes : demandes de subventions d'investissement



- *Il convient de rappeler que par délibération du 19 novembre 2007, le Conseil Municipal avait décidé l'aménager une structure Petite Enfance Multi-Accueil de 40 places dans le cadre de la construction d'un ensemble de logements par un bailleur social, programmé sur le site sis 18 rue de Marnes à Ville d'Avray et autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de différents partenaires financiers.*
- *Une étude approfondie du secteur Petite Enfance réalisée ces derniers mois à montré la nécessité de reconsidérer le nombre de berceaux prévus initialement afin de mieux répondre à la très forte demande de places en crèche.*
- *Le projet initial a donc été modifié en ce sens et la structure au 18 rue de Marnes sera constituée d'une crèche collective de 60 places.*



Aménagement d'une crèche collective au 18, rue de marnes : demandes de subventions d'investissement

- *Le nouveau montant global des travaux d'aménagement intérieur est estimé à 1 718 012 € HT.*
- *Compte tenu de ces derniers éléments, il est nécessaire de présenter un nouveau dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales et de solliciter la Communauté d'Agglomération au titre du fonds de concours 2008, selon le plan de financement prévisionnel détaillé ci-après :*

<input type="checkbox"/>	<i>Montant HT de la dépense subventionnable</i>	<i>1 718 012 €</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Subvention Conseil Régional</i>	<i>225 000 €</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Subvention Conseil Général</i>	<i>315 000 €</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Fonds de concours (Arc de Seine)</i>	<i>239 892 €</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Subvention CAF</i>	<i>367 200 €</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Total Subventions 66 %</i>	<i>1 147 092 €</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Financement communal</i>	<i>570 920 €</i>



Aménagement d'une crèche collective au 18, rue de marnes : demandes de subventions d'investissement



- *Compte tenu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers précités.*
- *Il est précisé qu'une subvention sera également sollicité auprès de l'ADEME et au titre de la réserve parlementaire, dès les montants seront connus.*



Conseil Municipal du 24 novembre 2008



Ordre du jour

- ▶ Associations : attributions de subventions communales de fonctionnement
- ▶ Exercice 2008 : Décision Modificative n°1
- ▶ Tarifs des services municipaux : actualisation 2009
- ▶ Aménagement d'une crèche collective au 18, rue de Marnes : demandes de subventions d'investissement
- ▶ **Travaux de rénovation de l'école maternelle Jean Rostand : demande de subvention d'investissement sollicité auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine**
- ▶ 201 à 207 rue de Versailles : transfert de la garantie d'emprunt précédemment accordée par la Ville à la RUF au bénéfice de la Société Immobilière 3F
- ▶ Indemnité de conseil au Trésorier Principal
- ▶ Procès verbal de fin de mise à disposition des véhicules par la commune de Ville d'Avray auprès de la C.A Arc-de-Seine
- ▶ Procédure de recouvrement des créances par le Trésor Public



Travaux de rénovation de l'école Maternelle J.Rostand : demande de subvention d'investissement sollicitée auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine



- *Par délibération du Conseil Municipal du 20 octobre 2008, il a été décidé le remplacement des anciens châssis en bois simple vitrage par des châssis aluminium double vitrage. Les châssis concernés sont ceux des couloirs des deux niveaux du bâtiment, du préau et de la bibliothèque. Le montant global des travaux est estimé à 75 250,84 € HT soit 90 000 € TTC.*
- *Ces travaux peuvent être financés en partie par une subvention sollicitée auprès du Conseil Général conformément au plan de financement ci-après :*

○	<i>Montant HT de la dépense subventionnable</i>	<i>75 250,84 €</i>
○	<i>Montant TTC de la dépense subventionnable</i>	<i>90 000,00 €</i>
○	<i>Subvention du Conseil Général</i>	
	<i>(40 % du montant HT de la dépense subventionnable)</i>	<i>30 100,34 €</i>
○	<i>Financement communal</i>	<i>59 899,66 €</i>

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention à hauteur de 40 % du montant HT des travaux programmés.



Conseil Municipal du 24 novembre 2008



Ordre du jour

- ▶ Associations : attributions de subventions communales de fonctionnement
- ▶ Exercice 2008 : Décision Modificative n°1
- ▶ Tarifs des services municipaux : actualisation 2009
- ▶ Aménagement d'une crèche collective au 18, rue de Marnes : demandes de subventions d'investissement
- ▶ Travaux de rénovation de l'école maternelle Jean Rostand : demande de subvention d'investissement sollicitée auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine
- ▶ **201 à 207 rue de Versailles : transfert de la garantie d'emprunt précédemment accordée par la Ville à la RUF au bénéfice de la Société Immobilière 3F**
- ▶ Indemnité de conseil au Trésorier Principal
- ▶ Procès verbal de fin de mise à disposition des véhicules par la commune de Ville d'Avray auprès de la C.A Arc-de-Seine
- ▶ Procédure de recouvrement des créances par le Trésor Public



201 à 207 rue de Versailles: transfert de la garantie d'emprunt précédemment accordée par la Ville à la RUF au bénéfice de la Société Immobilière 3 F

- ▶ *Par courrier en date du 13 octobre 2008, la Société Immobilière 3F nous a notifié que la Résidence Urbaine de France va céder au 1^{er} janvier 2009 la totalité de son patrimoine situé en Île-de-France, hors département de la Seine et Marne à la Société Immobilière 3F. Cette cession comporte également le transfert de l'emprunt en cours et, par voie de conséquence, de la garantie communale accordée sur ce prêt par la Ville*
- ▶ *Il est demandé à l'Assemblée délibérante de maintenir au bénéfice de la Société Immobilière 3F, la garantie accordée par la ville sur l'emprunt contracté par la Résidence Urbaine de France lors de la réalisation de l'opération située 201-207 rue de Versailles.*
- ▶ *Emprunt concerné :*

Numéro	Montant	Taux	Durée
0925118	873 134,08 €	4,30 %	15 ans



Conseil Municipal du 24 novembre 2008



Ordre du jour

- ▶ Associations : attributions de subventions communales de fonctionnement
- ▶ Exercice 2008 : Décision Modificative n°1
- ▶ Tarifs des services municipaux : actualisation 2009
- ▶ Aménagement d'une crèche collective au 18, rue de Marnes : demandes de subventions d'investissement
- ▶ Travaux de rénovation de l'école maternelle Jean Rostand : demande de subvention d'investissement sollicitée auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine
- ▶ 201 à 207 rue de Versailles : transfert de la garantie d'emprunt précédemment accordée par la Ville à la RUF au bénéfice de la Société Immobilière 3F
- ▶ **Indemnité de conseil au Trésorier Principal**
- ▶ Procès verbal de fin de mise à disposition des véhicules par la commune de Ville d'Avray auprès de la C.A Arc-de-Seine
- ▶ Procédure de recouvrement des créances par le Trésor Public



Indemnité de Conseil au Trésor Public



Du fait de la nouvelle mandature engagée en avril 2008, il est demandé à l'Assemblée délibérante de délibérer sur l'opportunité d'accorder au comptable public une indemnité annuelle de conseil.

L'arrêté du 16 décembre 1983 prévoit que les comptables publics sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et aux établissements publics concernés, des prestations de conseil d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

L'indemnité est calculée par application du tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années.

D'autre part, lors de la précédente mandature, dont le Conseil Municipal avait voté l'attribution annuelle d'une indemnité de conseil au comptable public, un changement de comptable est intervenu en juillet 2007. Aussi pour permettre aux deux comptables de bénéficier pour les périodes où ils ont exercé effectivement leurs fonctions de cette indemnité.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'accepter le principe de répartition de l'indemnité de conseil ci-après :

- Madame Préau du 1er janvier au 13 juillet 2007 : 928,45 €*
- Monsieur Vauguet du 14 juillet au 31 décembre 2007 : 803,37 €*



Conseil Municipal du 24 novembre 2008



Ordre du jour

- ▶ Associations : attributions de subventions communales de fonctionnement
- ▶ Exercice 2008 : Décision Modificative n°1
- ▶ Tarifs des services municipaux : actualisation 2009
- ▶ Aménagement d'une crèche collective au 18, rue de Marnes : demandes de subventions d'investissement
- ▶ Travaux de rénovation de l'école maternelle Jean Rostand : demande de subvention d'investissement sollicitée auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine
- ▶ 201 à 207 rue de Versailles : transfert de la garantie d'emprunt précédemment accordée par la Ville à la RUF au bénéfice de la Société Immobilière 3F
- ▶ Indemnité de conseil au Trésorier Principal
- ▶ **Procès verbal de fin de mise à disposition des véhicules par la commune de Ville d'Avray auprès de la C.A Arc-de-Seine**
- ▶ Procédure de recouvrement des créances par le Trésor Public



Procès-verbal de fin de mise à disposition des véhicules par la Commune de Ville d'Avray auprès de la C.A Arc-de-Seine



- ▶ *En application des dispositions de l'article L.5211.5 III du code général des collectivités territoriales, le transfert des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés.*
- ▶ *En 2003, lors du transfert à la C.A Arc-de-Seine des compétences portant sur la voirie, la collecte des déchets ménagers et la propreté, la commune de Ville d'Avray a mis à la disposition de la C.A trois véhicules*

Désignation	Année d'acquisition	État	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	VNC au 31/12/2007
Piaggio 318CLS92	20/03/2001	Moyen	12 979 €	7 787,40 €	5 191,60 €
Master benne 658CWC92	11/062001	Hors service	21 467,86 €	12 880,74 €	8 587,12 €
Piaggio 401DGB92	06/05/2002	Moyen	13 183,81 €	6 591,90 €	6 591,91 €



Procès-verbal de fin de mise à disposition des véhicules par la Commune de Ville d'Avray auprès de la C.A Arc-de-Seine



- ▶ *L'article L.1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés.*
- ▶ *La C.A n'ayant plus l'utilité des ces trois véhicules, ces biens ont vocation à être réintégrés dans l'inventaire de la commune de Ville d'Avray.*
- ▶ *Un procès verbal a été établi afin de concrétiser cette fin de mise à disposition de trois véhicules par la Commune de Ville d'Avray auprès de la Communauté d'Agglomération.*
- ▶ *Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition ci-joint. Étant préciser que le Conseil Communautaire de la C.A a approuvé ce procès-verbal lors de sa séance du 8 octobre 2008.*



Conseil Municipal du 24 novembre 2008



Ordre du jour

- ▶ Associations : attributions de subventions communales de fonctionnement
- ▶ Exercice 2008 : Décision Modificative n°1
- ▶ Tarifs des services municipaux : actualisation 2009
- ▶ Aménagement d'une crèche collective au 18, rue de Marnes : demandes de subventions d'investissement
- ▶ Travaux de rénovation de l'école maternelle Jean Rostand : demande de subvention d'investissement sollicitée auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine
- ▶ 201 à 207 rue de Versailles : transfert de la garantie d'emprunt précédemment accordée par la Ville à la RUF au bénéfice de la Société Immobilière 3F
- ▶ Indemnité de conseil au Trésorier Principal
- ▶ Procès verbal de fin de mise à disposition des véhicules par la commune de Ville d'Avray auprès de la C.A Arc-de-Seine
- ▶ **Procédure de recouvrement des créances par le Trésor Public**



Procédure de recouvrement des créances au Trésor Public



- ▶ *Le recouvrement forcé des créances est effectué par la procédure de l'opposition à tiers détenteur (OTD), pour la mise en œuvre de laquelle la trésorerie sollicite au cas par cas l'autorisation de l'ordonnateur de poursuivre.*
- ▶ *L'engagement de la procédure de commandement est subordonné à l'autorisation préalable de l'ordonnateur conformément au décret n°81-362 du 13 avril 1981. L'ordonnateur a toutefois la possibilité de dispenser le comptable de recueillir pour chaque acte individuel l'autorisation de notification en raison de son caractère non contraignant et uniquement conservatoire de la procédure.*
- ▶ *Il est proposé à l'Assemblée délibérante de donner au comptable public une autorisation générale, permanente et révocable de notifier les commandements de payer utiles pour les recouvrements des produits budgétaires de la Commune de Ville d'Avray*
- ▶ *Cette demande est cantonnée à la notification du commandement. Dès lors, que des notifications à personne ne suffiraient pas à obtenir le paiement recherché, vous serez sollicité pour autoriser ou non au cas par cas les poursuites individuelles par voie de saisie, voire exceptionnellement, de vente, que les circonstances du dossier de recouvrement me conduiraient à proposer*



Merci

